

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Mme CERRIGONE, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme LEMARCHAND, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.
Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, Mme MEYER, M. KINGSTAN, Mme BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. GAY, Mme KHATIM, Mme GOMEZ, Mme HEDEL, Mme MAGNEN, Conseillers Municipaux

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : M. DI CIACCO, Conseiller Municipal (remplacé par M. VERRECCHIA Jean), Mme MULLER, Conseillère Municipale (procuration à Madame BROS), M. THEVENOT, Conseiller Municipal (procuration à M. RUBIO), M. MOIS, Conseiller Municipal (remplacé par Mme TESSON Elodie), Mme PANTIC, Conseillère Municipale (procuration à Mme MEYER), M. SERRANO Conseiller Municipal, (procuration à M. MIGNOT), M. TALL, Conseiller Municipal (procuration à M. GAY)

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : /

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. COLLIGNON Michel obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : ELECTION DES DELEGUES SUPPLEMENTAIRES ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 283 à L. 293, et R.131 à R. 148 ;

Vu le Décret n° 2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs ;

Vu la Circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 2023-1152 déterminant le nombre de délégués des conseils municipaux et de suppléants à élire dans chaque commune du département de la Seine-Saint-Denis ainsi que le mode de scrutin applicable ;

Vu l'avis de la commission unique du 5 juin 2023 ;

Considérant que les conseils municipaux des communes du département de la Seine-Saint-Denis sont convoqués le vendredi 9 juin pour l'élection des délégués et de leurs suppléants, lesquels seront membres du collège électoral chargé d'élire 6 sénateurs le dimanche 24 septembre 2023 ;

Considérant que pour les communes de 9000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit ;

Considérant que pour les communes de plus de 30 000 habitants, les conseillers municipaux doivent désigner des délégués supplémentaires à raison d'un par tranche entière de 800 habitants ;

Considérant que des suppléants sont élus dans toutes les communes dont le nombre est déterminé dans les communes de 30 000 habitants et plus par rapport au nombre de délégués de droit et de délégués supplémentaires ;

Considérant que Monsieur DI CIACCO Antonio a été remplacé par Monsieur VERRECCHIA Jean et que Monsieur MOIS Grigore a été remplacé par Madame TESSON Elodie conformément aux articles LO.286-1 et LO.286-2 du code électoral qui prévoient que dans les communes dont tous les conseillers municipaux sont délégués de droit, les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française sont remplacés au collège électoral des sénateurs et lors de la désignation des délégués supplémentaires et suppléants par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale ;

Considérant que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que, pour la commune du Blanc-Mesnil, 34 délégués supplémentaires et 18 suppléants sont à élire ;

Considérant qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral et que la présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau ;

Article 1^{er} : CONSTITUE le bureau électoral ainsi qu'il suit :

- Monsieur Jean-Philippe RANQUET, Maire,
- Madame DELMOTTE Claude et Monsieur SAIA Raffaele en qualité de membres du conseil municipal les plus âgés,
- Madame HEDEL Sandrine et Madame TESSON Elodie, en qualité de membres du conseil municipal les plus jeunes ;

Article 2 : CONSTATE que les résultats des élections sont :

- Pour la liste « Majorité Municipale » : 35 suffrages obtenus.
- Pour la liste « La gauche du Blanc-Mesnil rassemblée » : 10 suffrages obtenus.

Article 3 : RAPPELLE que tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit, sous réserve des dispositions du code électoral et notamment ses articles LO.286-1 et LO.286-2 relatifs aux conseillers municipaux n'ayant pas la nationalité française, et L.287, L.445 et L.556 relatifs aux élus de membres de droit du collège sénatorial exerçant plusieurs mandats :

RANQUET Jean-Philippe

Délégué de droit

PYANEEANDEE Morghen (remplaçant désigné par CERRIGONE Christine)	Délégué de droit
GALIOTTO Gabriel	Délégué de droit
HAMA Rahnia	Délégué de droit
BOUMEDJANE Karim	Délégué de droit
LEMARCHAND Brigitte	Délégué de droit
VAZ Micael	Délégué de droit
VIOLET Sylvie	Délégué de droit
VILTART Jacky	Délégué de droit
LEFEVRE Bénédicte	Délégué de droit
CARRE Julien	Délégué de droit
BOUR Patricia	Délégué de droit
MUSQUET Jean-Marie	Délégué de droit
HERSEMEULE Carmen	Délégué de droit
KAMATE Abibou	Délégué de droit
KHALI Amina	Délégué de droit
DELMOTTE Claude	Délégué de droit
SAIA Raffaele	Délégué de droit
BROS Mauricette	Délégué de droit
COLLIGNON Michel	Délégué de droit
RUBIO Emile	Délégué de droit
VERRECCHIA Jean (remplaçant de DI CIACCO Antonio)	Délégué de droit
MULLER Ginette	Délégué de droit
THEVENOT Pierre André	Délégué de droit
SAVARIN Daniel	Délégué de droit
FLEURY Gilles (remplaçant désigné par MEIGNEN Thierry)	Délégué de droit
ROUSIERE Catherine	Délégué de droit
GOURSONNET Laurence	Délégué de droit
TESSON Elodie (remplaçant de MOIS Grigore)	Délégué de droit
MEYER Karine	Délégué de droit
KINGSTAN Gnananayagam	Délégué de droit
BERTRAND Alexandra	Délégué de droit
HAN Bo	Délégué de droit
CORNUAU Thérèse (remplaçant désigné par SEGURA Angela)	Délégué de droit
PANTIC Emily-Johana	Délégué de droit
SERRANO Santiago	Délégué de droit
THOMAS Frédérique (remplaçant désigné par MIGNOT Didier)	Délégué de droit
MILOT Sabah	Délégué de droit

BENKABA Tatiana	Délégué de droit
ELORRI Julie (remplaçant désigné par GAY Fabien)	Délégué de droit
KHATIM Karima	Délégué de droit
TALL Demba	Délégué de droit
GOMEZ Katia	Délégué de droit
HEDEL Sandrine	Délégué de droit
MAGNEN Sylvie	Délégué de droit

Article 4 : SONT élus délégués supplémentaires :

GOIRON Michel	Délégué supplémentaire
LEHUBY Annie	Délégué supplémentaire
PEREIRA Joao Manuel	Délégué supplémentaire
ANNAB Mélanie	Délégué supplémentaire
CORNUAU Alain	Délégué supplémentaire
MORIN Sandrine	Délégué supplémentaire
DEROIT Marc	Délégué supplémentaire
NAZARALY Micaela	Délégué supplémentaire
MOHAN Frédéric	Délégué supplémentaire
DELAFORTERIE Catherine	Délégué supplémentaire
NAZARALY Johan	Délégué supplémentaire
COSTON Annie	Délégué supplémentaire
ANANI Farid	Délégué supplémentaire
BAILLEUL Jocelyne	Délégué supplémentaire
NURY Jean-Paul	Délégué supplémentaire
TODISCO Ludiwine	Délégué supplémentaire
BROS Jean-Claude	Délégué supplémentaire
THEVENOT Maryvonne	Délégué supplémentaire
STYPULA Christian	Délégué supplémentaire
TODISCO Giuliana	Délégué supplémentaire
OTMANI Hamid	Délégué supplémentaire
ZEKRI Amara	Délégué supplémentaire
BUSINELLI Anthony	Délégué supplémentaire
DOUCET Isabelle	Délégué supplémentaire
HASSIM Tessine	Délégué supplémentaire
PEREIRA Nathalie	Délégué supplémentaire
MORIN Ludovic	Délégué supplémentaire
BRAMY Hervé	Délégué supplémentaire
DUSSAUD Marianne	Délégué supplémentaire

BUFFET Jean	Délégué suppléantaire
BOCQUIER France	Délégué suppléantaire
RAMOS Alain	Délégué suppléantaire
BUFFET Marie Georges	Délégué suppléantaire
FEURTET Daniel	Délégué suppléantaire

Article 5 : SONT élus délégués suppléants :

NAZARALY Goulroze	Délégué suppléant
TODISCO Laurent	Délégué suppléant
MOHAN Cindy	Délégué suppléant
ZARLI Alexandre	Délégué suppléant
MEDOUNI Ouzna	Délégué suppléant
ZARLI Enzo	Délégué suppléant
ANASTASIO Morgane	Délégué suppléant
VILETTE Annick	Délégué suppléant
BRUNEL Alain	Délégué suppléant
BOUVIER Sylvie	Délégué suppléant
STOUDER Lionel	Délégué suppléant

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Jean-Philippe RANQUET
Maire



Michel COLLIGNON
Le secrétaire

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en préfecture le
et de la publication le

13 JUIN 2023

13 JUIN 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20230609-DEL2023-104-DE
Date de télétransmission : 13/06/2023
Date de réception préfecture : 13/06/2023